

DECISION DU PRESIDENT N°2025-007

- **OBJET : MARCHE PBI-2024-006_DECISION DECLARATION SANS SUITE DU LOT N°6**
« Marché de construction du gymnase LES MONTS D'AUNAY »

LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre n°20201104-4 et 20240522-5 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Considérant le marché de travaux, passé selon la procédure adaptée, relatif au choix des entreprises concernant la construction du gymnase LES MONTS D'AUNAY dont la date limite de remise des offres était le 07/02/2025 (12h00),

Considérant que la commission MAPA s'est réunie le 25/02/2025 pour examiner les offres reçues,

Considérant, l'article R. 2185-1 du code de la commande publique qui autorise l'acheteur, à tout moment de la procédure, à abandonner la procédure d'attribution d'un marché public en la déclarant sans suite.

DECIDE

ARTICLE 1 : De déclarer le lot n°6 menuiseries extérieures, sans suite pour motif d'intérêt général.

ARTICLE 2 : De relancer la publication du lot n°6 menuiseries extérieures.

ARTICLE 3 : De signer et notifier l'ensemble des documents afférents (notamment les notifications de déclaration sans suite...),

ARTICLE 4 : Monsieur le directeur général des services et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Signé par : Gérard
LEGUAY
Date : 13/03/2025
Qualité : Président
Fait à L. Aunay
Le Président
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250313-DEC2025-007-AR
Date de réception préfecture : 18/03/2025